



Recours pour non exécution d'un jugement

Par **ELBILIA**, le **15/04/2009** à **23:15**

Bonjour, nous sommes 6 co-propriétaires qui avons gagné un procès à l'encontre de 2 autres co-propriétaires qui ont posé illégalement des canisses dans leurs jardins défigurant ainsi la façade de l'immeuble. Or, en dépit de la production du jugement, ils ne veulent pas s'exécuter dans la dépose de ces canisses. Quel recours avons-nous ? A quoi pourrait nous servir une sommation interpellative ?
Merci par avance de vos réponses avisées.
Anna Elbilia

Par **jeetendra**, le **16/04/2009** à **08:50**

bonjour, avec le jugement prenez contact avec un huissier de justice pour qu'il fasse respecter le jugement rendu, c'est pas gratuit par contre, cordialement